

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2024

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs G.CHAPUT, DUBRANLE et PARROT, adjoints au Maire, Mmes PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN, BATISE, DESMAISON et F.CHAPUT.

Était excusée et représentée : Françoise CLAVAUD.

➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Néant

➤ ASSURANCES DE LA COMMUNE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, l'entreprise Groupama d'Oc pour les contrats d'assurance de la commune pour une durée de 2 ans.

➤ ASSURANCE STATUTAIRE POUR LE PERSONNEL

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, l'entreprise Groupama d'Oc pour l'assurance statutaire du personnel affilié à la CNRACL. Il déplore l'abandon de l'ancien assureur mais au regard de la conjoncture actuelle et des restrictions budgétaires, le choix s'est porté sur ce nouvel assureur dont l'offre présente des niveaux de garanties supérieurs à ceux d'aujourd'hui avec un taux de cotisation inférieur de 0,21 %. Monsieur le Maire rappelle que ce contrat permettra à la commune d'être remboursée du salaire des agents affiliés à la CNRACL en cas d'arrêt maladie.

➤ DÉCISION MODIFICATIVE : INSCRIPTION DU MONTANT DE L'EMPRUNT AU BUDGET

Une décision modificative sera effectuée afin d'inscrire au budget principal primitif 2024 le montant de l'emprunt contracté récemment.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION

La demande de subvention présentée par la Prévention Routière est ajournée car elle a déjà été accordée en 2024. Cette demande sera revue au deuxième semestre 2025.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- Travaux de sécurité sur la Route Départementale n° 70 « Route de La Chaume » : la phase de test étant achevée, l'aménagement provisoire installé sera retiré. La commission des travaux se réunira afin d'arrêter l'aménagement routier définitif de cette portion de route.

- Amendes de police : le conseil municipal est informé du versement de la somme de 3.126,31 € au titre des amendes de police pour l'année 2023. Cette somme a financé, pour partie, les travaux des caniveaux sis au village des Genêts.